

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2025 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Cyrielle VILLANI

Convocation envoyée le 6 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de votants : 29

Nombre de présents : 23 Nombre de procurations : 6

Pour : 29 Contre : Abstention :

Membres présents

| | | |
|----------------------------|-----------------------|----------------------|
| Mme Céline TONOT | M. Luc LE LORC'H | M. Jonas MOUNDANGA |
| M. Jean-Marc RETY | Mme Monique ISSAD | Mme Leïla BELKAID |
| Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX | M. Christophe SAGE | Mme Hélène MARTEEL |
| M. Jean-Marc GONÇALVES | Mme Patricia QUELIN | Mme Anne MILLOT |
| M. Christian BOUCASSOT | Mme Fabienne VION | Mme Cyrielle VILLANI |
| M. Pierre BERTRAND | M. Gaëtan GUERMONPREZ | M. Fernando NOVO |
| Mme Béatrice SIMON | M. Jean-Louis MERZAUX | Mme Valérie GRANDET |
| M. Christian CHEVREUX | Mme Myriam HENNEQUIN | |

Membres absents

| | |
|--|--|
| Mme Florence BIZOT (pouvoir à Mme Béatrice SIMON) | M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION) |
| M. Jean-Luc JONCOUR (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT) | M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA) |
| M. José ALMEIDA (pouvoir à Mme Céline TONOT) | Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Anne MILLOT) |

N° 2025-086 : Convention 2026 Médiation et Prévention Dijon Métropole pour la prévention spécialisée

Monsieur Jean-Marc RETY, Premier Adjoint à la Maire, expose :

L'Association « Médiation & Prévention - Dijon Métropole » met en œuvre, sur le territoire métropolitain et sur le territoire de la Ville, des actions de Prévention Spécialisée, en direction des jeunes de 9 à 15 ans. Ce service a pour missions d'offrir un espace d'écoute et d'échange à ces jeunes en difficulté, de lutter contre les phénomènes de décrochage social et scolaire, de renforcer les capacités éducatives des familles et de travailler avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Le service de Prévention spécialisée de l'association Médiation & Prévention Dijon Métropole intervient sur les communes de Dijon, Longvic, Chenôve et Quetigny. Sur Longvic, l'équipe est composée de deux éducateurs et une cheffe de service. Les principes de leur intervention sont : une présence sociale sur l'espace public, la libre adhésion des jeunes à l'accompagnement proposé, l'absence de mandat nominatif et le respect des droits et libertés des familles accompagnées.

La Ville de Longvic s'engage à financer ce service à hauteur de 40 000 € en 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention entre la Ville de Longvic et l'Association Médiation & Prévention - Dijon Métropole, dont le projet est annexé à la présente délibération,

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention définitive après, le cas échéant, y avoir apporté toute modification de détail ne remettant pas en cause son économie générale,

ATTRIBUE une subvention de 40 000 € à l'Association Médiation & Prévention - Dijon Métropole pour l'année 2026,

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2026,

AUTORISE Madame la Maire à prendre toutes les mesures et signer toute autre pièce nécessaire à la mise en œuvre et à l'exécution de cette convention.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS